



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2021

### **COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRESENTEES EN SEANCE**

L'An **DEUX MIL VINGT UN**, le **TROIS MARS** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 24 février, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Madame Lucie LITTOZ, Première Adjointe au Maire,

Étaient présents : MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Maria ABRUNHOSA, Sophie PIAIA,  
Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-  
Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET,  
Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Serge MOLINARI, Hubert BERTHOLLET, Philippe CHAPPET,  
Bernard CHATELAIN- CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : M. Michel COUTIN a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ  
M. Nicolas SALLAZ

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 23 décembre 2020.**

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis.

**En l'absence de remarque, le compte rendu de séance est approuvé à l'unanimité – 26 voix pour.**

#### **2. Débat d'orientation budgétaire 2021.**

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les objectifs du DOB sont de

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux élus afin de leur permettre de s'approprier les éléments contextuels, réglementaires, et budgétaires nécessaires à l'animation du débat d'orientation budgétaire qui se tiendra en séance.

A l'issue de la présentation du document par Mme Littoz, le débat est ouvert.

M. Chappet fait remarquer qu'il manque dans les annexes du document le détail des recettes de fonctionnement 2020. Il rappelle que ces éléments devront être ajoutés à la délibération.

Ensuite Mme Charles demande si une enveloppe budgétaire a été réservée pour soutenir les projets des jeunes de Doussard. En effet, un groupe d'adolescents a été reçu en Mairie par des élus. Ils ont présenté des projets très intéressants et qu'il faudrait soutenir financièrement.

Enfin, M. Vincent demande si toutes les subventions mobilisables ont été prises en compte dans la projection de recette d'investissement 2021.

Il lui est répondu que les demandes sont en cours de dépôt et/ou d'évaluation et que celles-ci seront toutes recensées dans le budget lors du vote.

En l'absence d'autres interventions, Mme Littoz invite le conseil municipal à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021. **Vote à l'unanimité – 26 voix pour.**

**3. Convention de mise en commun des moyens de police avec la Commune de Lathuile pour l'année 2021.**

Il est proposé de renouveler la convention de mise en commun des moyens de police selon les mêmes modalités que les années précédentes. Pour information en 2020, un volume horaire de 207h a été effectué, facturé à 26.40€/h à la commune de Lathuile, soit une facture de 6 930 €.

La convention de mise en commun des moyens de police pour l'année 2021 a été transmise aux conseillers municipaux.

Pour information, un partenariat de même nature devrait se mettre aussi en place à compter de 2021 avec la Commune de Duingt.

**Approbation à l'unanimité – 26 voix pour.**

**4. Convention de partenariat financier pour l'accueil des enfants des salariés d'UGITECH au sein des services enfance jeunesse**

Le Comité d'Entreprise de l'entreprise UGITECH sollicite la Commune afin de renouveler le partenariat financier permettant la prise en charge à hauteur de 33% des frais d'inscription des enfants de ses membres aux activités périscolaires du mercredi.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat en faveur des familles de Doussard adhérentes au Comité d'Entreprise UGITECH et d'autoriser M Le Maire à signer la convention de partenariat financier fixant les modalités de facturation au partenaire et aux familles.

**Approbation à l'unanimité – 26 voix pour.**

**5. Convention avec l'association pour le logement savoyard – Agence départementale d'information pour le logement (ADIL)**

La loi a modifié les modalités d'enregistrement des demandeurs de logements sociaux. Désormais les demandes seront centralisées sur un Système National d'Enregistrement (SNE). Les services municipaux n'étant pas dimensionnés pour assurer la gestion complète de la procédure, la commune a confié cette tâche à PLS.ADIL74 (Association Pour le Logement Savoyard – Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2021 moyennant une cotisation de 256 €.

**Approbation à l'unanimité – 26 voix pour.**

## **6. Désignation de deux représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)**

Aux termes de l'article 1609 *nonies* C (IV) du code général des impôts :

*Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.*

Par délibération du 28 janvier 2021, la CCSLA a décidé de créer une CLECT qui sera composée d'un représentant titulaire et un représentant suppléant de chacune des Communes membres.

Aussi il convient de procéder à la désignation des deux représentants de la Commune de Doussard.

M. Chappet informe que les débats financiers au sein de la CCSLA sont à fort enjeu sur l'impact de la baisse de la CVAE en lien avec l'impact de la crise COVID sur l'activité des entreprises.

Ensuite Mme Littoz, propose que soient désignés : **M. Coutin, Titulaire et M. Litttoz- Monnet, suppléant.**

**Approbation à la majorité : 25 voix pour et 1 abstention (M. Molinari.)**

## **7. Conservatoire du littoral – Avis sur l'acquisition d'une parcelle au sein du Marais de la Cluse d'Annecy.**

Dans le cadre de l'animation foncière sur le site des Marais de la Cluse d'Annecy, lancée dans le but de renforcer la cohérence foncière du patrimoine préservé par le Conservatoire du littoral, un accord a été trouvé pour l'acquisition par le Conservatoire d'une parcelle cadastrée A n°2423 de 1597m<sup>2</sup>. (Plan présenté en annexe 5 de la présente note)

Le Conseil municipal doit rendre son avis sur ce projet d'acquisition foncière portée par le Conservatoire du Littoral sur le territoire de la Commune de Doussard

**Approbation à l'unanimité -26 voix pour.**

## **8. Décisions du Maire**

2021-001	05/01/2021	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre terrain de sport synthétique
2021-002	12/07/2021	Convention d'assistance pour la passation des marchés d'assurance
2021-003	14/01/2021	DETR 2021: Aménagement route de Marceau
2021-004	15/01/2021	DETR 2021: Aménagement d'une voie verte Route de Pont Monnet
2021-005	18/01/2021	DETR 2021: Transformation du terrain de foot stabilisé en terrain synthétique
2021-006	21/01/2021	BONUS RELANCE 2021 - AURA : Pergolas Ecole élémentaire, demande de subvention

## 9. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Littoz invite les conseillers municipaux à s'exprimer sur diverses questions.

- M. Balmont demande où en sont les discussions sur le projet de terrain de foot, M. Millet Ursin lui indique que ce projet fait l'objet de débat dans le cadre de l'évaluation du projet de territoire intercommunal.
- Mme Littoz informe le conseil municipal que des travaux menés par le délégataire de la Commune ont débuté sur la Base nautique. Ils portent dans un premier sur l'arrachement de la haie de clôture qui était déperissant. Par ailleurs, le délégataire a déposé un permis de construire précaire pour finaliser les travaux d'aménagement de la zone point plage conformément aux engagements qui le lient au titre de la délégation de service public. Le projet projeté en séance a déjà fait l'objet d'un avis favorable du conseil paysager de la DDT et de l'architecte des bâtiments de France. Le permis devrait lui être délivré sous peu.
- La saison estivale 2021 se prépare
  - Recrutement des emplois saisonniers est en cours. Comme chaque année, la Commune recherche un agent de surveillance sur la voie publique au sein de la police municipale, un agent en renfort aux espaces verts et 4 sauveteurs pour la surveillance de la plage municipale.
- La prestation d'assistance dans la mise en place de la surveillance de plage a été confié cette année encore à l'équipe de Sauveteur pro.
- Par ailleurs, une rencontre des professionnels du vol libre a eu lieu le 17 mars 2021 pour fixer les dates d'installation et les emplacements sur le site. Pour rappel 3 emplacements demeurent vacants, ils ont été remis en concurrence.
- Mme Forestier informe le conseil municipal qu'elle a reçu avec Antonia Charles des jeunes de la Communes qui ont fait part de leurs besoins et envies sur le territoire et notamment la création d'un skate Park pour faire de la trottinette. Cette rencontre a initié l'envie de travailler avec eux pour développer leur projet car ils ont une démarche structurée et réfléchi. Il serait donc intéressant qu'un groupe de travail puisse disposer d'une enveloppe financière pour avancer dans ce sens.
- Margaret Gourdin, conseillère communautaire informe le Conseil Municipal que le lecteur de plaque minéralogique est en place à la déchetterie. Pour le moment, il faut encore prendre rendez-vous mais cela n'est que temporaire. Il est encore possible d'accéder trois fois à la déchetterie sans s'inscrire sur le site internet de la CCSLA. Pour ceux qui ne souhaiteraient pas utiliser les démarches en ligne, il est aussi de déposer ses papiers directement à la déchetterie pour être inscrit d'ici sa prochaine visite. La CCSLA a édité une foire aux questions très complète qui envisage beaucoup de situation afin de répondre aux usagers.
- M. Frossard indique qu'il n'y a pas eu d'article dans le bulletin annuel concernant l'inauguration du bassin du Creton alors même que l'évènement avait été signalé. Il est très déçu. Mme Littoz lui indique que ses informations étaient arrivées après le bouclage des articles en vue de l'édition début janvier 2021.

- M. Chappet, 1er vice-président de la CCSLA en charge du développement touristique et de l'attractivité du territoire, informe que l'OT a lancé un marché pour un sentier pédestre sur Vesonne. Par ailleurs, la navette estivale va permettre une nouvelle liaison avec ARLISERE au niveau de Seythenex, la navette entre la plage de Doussard et Talloires est maintenue en lien avec la navette pour Montmin, une option pour une liaison de la Soierie au plan d'eau de Marlens est en cours d'évaluation par ailleurs il y aura la mise en place d'une géolocalisation.
- M. Chappet poursuit en indiquant qu'un appel à projet pour la zone de la Gare va être lancé : 4 lots :
  - pôle multimodal
  - pôle - bâtiment qui accueillerait l'Office du Tourisme et la maison des produits du terroir
  - un pôle commercial autour du sport, de la nature et de la culture + un espace libre à vocation d'activité outdoor (1.5 hect)
  - Un bâtiment de 1 500m<sup>2</sup> d'activités indoor.

M. Recoque rappelle que l'office du tourisme bénéficie d'un emplacement sur le marché et que c'est un lieu de communication efficace pour partager les projets touristiques mis en place.

- Mme Juilien demande où en est le projet d'accrobranche sur le parc de la Petite Marie. Mme Littoz lui indique qu'une offre a été reçue. Elle sera présentée en groupe de travail de la commission Délégation de Service Public le 10 mars 2021 pour une évaluation de l'opportunité d'un tel projet sur le territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé et questions diverses toutes évoquées, Mme Littoz clôt la séance à 21h42.

Fait à Doussard, le 04 mars 2021  
Lucie LITTOZ – Première adjointe au Maire



